

## DÉLIBÉRATION n°2026-07 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DORÉES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Monsieur Bertrand LEROY,

Nombre de membres : 17

Date de convocation : 09/04/2026

En exercice : 17

Présents : 10

Pouvoirs : 03

Le quorum est atteint

Votants : 13

### **Présents :**

Bertrand LEROY - Agnès DESSAINTJEAN - Marie-Anne TERNAUX - Monique FONTCOUBERTE - Sylvie COILLARD - Marie-Claude CATALA - Marie-Thérèse LABROSSE - Christine COMBE - René TRIPOZ - Maxime COLLIER.

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

Corinne MONDELAIN donne pouvoir à Monique FONTCOUBERTE ;  
Estelle CROZIER donne pouvoir à Marie-Thérèse LABROSSE ;  
Lucie CACHOT donne pouvoir à René TRIPOZ.

### **Absents :**

Annie BERGER, Nassera MONNIER, Alexandre CHAVANNE.

### **Excusée :**

Monique MORIAUD.

### **Président de séance :**

Bertrand LEROY.

### **Secrétaire de séance :**

Monique FONTCOUBERTE.

## Désignation du secrétaire de séance

Considérant que le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,


**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :**

- **NOMME Madame Monique FONTCOUBERTE, secrétaire de séance**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

**VOTE : à l'unanimité**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le président,  
Bertrand LEROY



La secrétaire de séance  
Monique FONTCOUBERTE

